

Pôle emploi en direct :

- www.pole-emploi.fr

- 3949 Services téléphoniques

Gratuit ou 0,11 euro par appel depuis une ligne fixe ou d'une box. Coût d'une communication normale depuis un mobile.



C01/ID645/KC59

Références à rappeler

numéro identifiant
numéro de dossier
numéro d'action

KC59

Objet : Renouvellement de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)

Vous arrivez au terme d'une période d'indemnisation de 6 mois à l'allocation de solidarité spécifique.

Pour bénéficier du renouvellement de cette allocation, vous devez justifier de ressources mensuelles inférieures* au plafond prévu par le code du travail**.

Afin d'examiner votre droit à ce renouvellement, nous vous invitons à nous retourner le questionnaire ci-joint, après l'avoir complété et signé.

A défaut, le versement de votre allocation sera interrompu à la fin de la période de 6 mois en cours.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le Directeur

*Notice DAJ 155

**Articles R. 5423-1 et R. 5423-9 du code du travail

Références :
numéro de dossier :
numéro d'action

Le

DECLARATION DES RESSOURCES DU	AU	POUR LE RENOUELEMENT DE
L'ALLOCATION DE SOLIDARITE SPECIFIQUE		

Situation familiale : célibataire divorcée, séparée veuve
 mariée vie maritale ou PACS nombre d'enfants à charge :

Justificatifs à produire obligatoirement :

Copie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu et, le cas échéant, de celui de votre conjoint.
Pôle emploi se réserve la possibilité de demander, à tout moment, l'original des justificatifs de ressources.
Vous devez mentionner, sans pratiquer aucun abattement ni déduction (sauf colonne B ligne 2) :

- tous les revenus à déclarer au titre de l'impôt sur le revenu,
- les revenus perçus à l'étranger (y compris ceux versés par une organisation internationale).

Les prestations familiales et l'allocation logement n'ont pas à être mentionnées.

	A Vous-même Sommes perçues	B Votre conjoint Sommes perçues
1.Salaires nets imposables (1) (y compris avantages en nature et primes diverses)		
2.Revenus et plus-values des professions non-salariées (artisan, commerçant, etc...)(1)		
3.Indemnités journalières de sécurité sociale		
4.Rémunération de stage et allocations de chômage		
5.Pensions (y compris pensions alimentaires et pensions d'invalidité), préretraites, retraites (y compris retraites militaires) et rentes, directes ou de reversion		
6.Autres ressources (précisez : revenus de valeurs et capitaux mobiliers, revenus fonciers, plus-values et gains divers, etc.)		
TOTAL		
7.Pension alimentaire ou prestation compensatoire versée à votre ex-conjoint		

(1) Ne remplissez cette case que si vous exercez actuellement une activité professionnelle réduite tout en continuant à percevoir vos allocations de chômage.

Votre conjoint exerce-t-il actuellement une activité professionnelle ? oui non

S'il a cessé cette activité (rupture du contrat de travail s'il était salarié, ou cessation définitive de son activité non salariée) perçoit-il un revenu de remplacement ? oui non

Si oui, s'agit-il d'une :

- allocation de chômage ou rémunération de stage préretraite
 pension (de retraite ou d'invalidité) autre allocation (à préciser) :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration. En cas d'inexactitude ou d'omission, je serai passible des sanctions prévues par l'article L. 5429-1 du code du travail (amende de 4000 euros) et de l'exclusion des allocations de solidarité (articles L. 5426-2, L. 5426-9 et R. 5426-3 3° du code du travail).

A _____, le _____

(Signature obligatoire)

Les informations collectées dans ce document sont destinées au renouvellement des droits à l'allocation de solidarité spécifique. Conformément à la loi " informatique et libertés " du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez, auprès du directeur de Pôle emploi, d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent.